

INO SAN

Liquide concentré à usage exclusivement professionnel
NETTOYAGE DU MATERIEL DE TRAITE ET DU TANK-A-LAIT.
IMPORTANT : Pour le nettoyage des installations, INO SAN
doit être impérativement utilisé en association avec INO GUARD
100.

Ce produit ne peut être utilisé qu'avec les doseurs
GUARDIAN 2 ou SANI-DOSE.
Ce produit ne peut en aucun cas être dosé manuellement.

PRESENTATION

- . Liquide limpide, Jaune pâle
- . pH pur : 13,5
- . pH à 10 g/l : Non disponible
- . Masse volumique à 20°C : $1,23 \pm 0,02$ g/cm³
- . Point de gel : -6 °C

APPLICATION

Liquide concentré à usage exclusivement professionnel
NETTOYAGE DU MATERIEL DE TRAITE ET DU TANK-A-LAIT.
IMPORTANT : Pour le nettoyage des installations, INO SAN doit être
impérativement utilisé en association avec INO GUARD 100.
Ce produit ne peut être utilisé qu'avec les doseurs GUARDIAN 2 ou SANI-DOSE.

Ce produit ne peut en aucun cas être dosé manuellement.

MODE D'EMPLOI :

APRES LA TRAITE:

- Rincer le matériel à l'eau tiède. Vidanger
- Faire circuler une solution de 0,10% d' INO GUARD 100 avec 0,20% de INO SAN pendant 5 à 10 minutes à 65°C. Vidanger dès que la température est < 43°C (49°C pour les compteurs à Lait).
- Rincer avec une solution de 0,05% INO 3X à 40°C pendant 5 minutes de manière à obtenir un pH inférieur à 3,5.
- Vidanger.

AVANT LA TRAITE SUIVANTE (30 mn maximum) :

- Faire circuler pendant 5 mn une solution de 0,20% INO SAN dans une eau froide et potable, suivi d'un rinçage à l'eau froide et potable en fonction de la législation en vigueur.

DOCUMENTATION TECHNIQUE SUR DEMANDE

* Pour des installations de traite importantes (pipeline 3", compteur à lait ou installations > à 2x5 postes) utiliser INO GUARD 100 à 0,15% en association avec 0,20% INO SAN et respecter les consignes de votre installateur.

CONDITIONNEMENT

Jerrican 22l Jaune 27kg

Tonnelet 60l Jaune 70kg

SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET :
<http://www.hypred.com>. Ne jamais mélanger avec un produit acide
. Stocker au frais à l'abri de la lumière

LEGISLATION

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.